

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1^{er}, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 396 Vœu relatif à la situation des personnes exilé.es à Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant que le système mis en place par l'État, suite à la fermeture du centre humanitaire de la Chapelle, ne permet pas une prise en charge en temps réel, rapide et efficace,

Considérant le nombre alarmant et inégalé, de personnes à la rue, de près de 3 000 personnes actuellement dans les campements parisiens, très majoritairement des hommes,

Considérant également la situation préoccupante de femmes enceintes ou nouvellement mères, contraintes de vivre sur les campements faute d'une prise en charge adaptée dans le dispositif d'asile ou via le 115 ;

Considérant le travail remarquable des équipes de terrain de la ville, des associations et bénévoles,

Considérant que l'accroissement du nombre de personnes à la rue augmente les tensions entre migrant·es et travailleur·ses sociaux·ales, équipes déjà fortement sollicitées,

Considérant le nombre de places d'hébergement insuffisant en Ile-de-France et ailleurs sur le territoire français,

Considérant que le Dispositif National d'Asile est, lui aussi, insuffisant, avec 90 000 places pour 180 000 personnes dont la demande d'asile est en cours d'instruction ou récemment réfugiées ;

Considérant la volonté de la ville de Paris d'accompagner toute personne à la rue de manière inconditionnelle, qu'elle soit dubliné·es, débouté·es, demandeur·ses d'asile ou même statutaires,

Considérant l'implication et l'engagement de la Ville de Paris dans l'accompagnement de toute personne à la rue, afin de répondre aux besoins fondamentaux (nourriture et hygiène),

Considérant que la Ville de Paris doit régulièrement négocier avec l'État afin d'obtenir des co-financements, alors même que ces sujets relèvent de ses compétences régaliennes,

Considérant que l'État refuse certains co-financements comme cela est le cas de la halte humanitaire gérée par l'Armée du Salut dans le 18^{ème} arrondissement ou de l'accueil de jour Henri IV ;

Considérant les propos récents du Président de la République : "*En prétendant être humaniste, on est parfois trop laxiste*" et l'annonce récente d'un débat national sur l'immigration,

Considérant que les services de l'État appliquent sans aucune concession la loi « asile et immigration » de 2018.

Considérant que la « théorie de l'appel d'air » est sans fondement.

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu·es du groupe Génération·s, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que l'État assume ses prérogatives et augmente le nombre de places en hébergement d'urgence ainsi que celles prévues dans le Dispositif National d'Asile,
- Que l'État, l'AP-HP et la Ville poursuivent leurs échanges afin d'accompagner plus particulièrement les femmes enceintes ou nouvellement mères,
- Que l'État renforce ses dispositifs de pré-accueil à Paris et en Ile-de-France afin qu'une prise en charge efficace soit faite en temps réel et qu'on en finisse avec les campements comme d'un passage obligé.